

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

2012-33 MAINTENANCE EN ECLAIRAGE PUBLIC APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE A PASSER AVEC LES COLLECTIVITES

L'an deux mille douze, le jeudi 27 septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 21 septembre 2012, s'est réuni salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville d'Orvault, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 15
Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Excusés:

Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Délibération affichée : le 28 septembre 2012

2012-33 MAINTENANCE EN ECLAIRAGE PUBLIC APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE A PASSER AVEC LES COLLECTIVITES

La modification statutaire actée le 15 juin 2012 confère au SYDELA une compétence optionnelle sans transfert de patrimoine pour la maintenance des installations d'éclairage public.

Les collectivités qui le souhaitent, communes ou communautés de communes, sont invitées, par délibération, à transférer cette compétence au SYDELA. Une convention définira les dispositions techniques, financières et administratives relatives à cette opération.

Le comité, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de convention-cadre SYDELA – collectivités pour la maintenance des installations d'éclairage public,
- D'autoriser M. le Président à signer les conventions à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

